

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Schweizer Ingenieur und Architekt**

Band (Jahr): **107 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

N/mm² bei einem Gehalt an kapillar füllbaren Poren von etwa 10 vol-%.

Als weitaus wichtigster Faktor für die Beurteilung der Qualität der Überdeckungsschicht als Korrosionsschutz hat sich deren Dicke erwiesen. Dies kann damit begründet werden, dass die Korrosion durch die Diffusion gesteuert wird, die unter optimalen Bedingungen proportional zu $\sqrt{t}$ fortschreitet, in der Praxis aber mit zunehmender Tiefe noch wesentlich stärker gebremst wird [4]. Eine Verdoppelung der Überdeckung bewirkt also eine Verlängerung der «Inkubationszeit» für die Korrosion, mindestens um einen Faktor vier, in der Praxis um Faktoren sechs und mehr. Wenn die Betonüberdeckung grösser als 25–30 mm ist, ist nur noch unter besonderen Bedingungen mit einer Korrosion zu rechnen. Dies nicht nur wegen des hohen Diffusionswiderstandes, sondern auch weil dann Kies-

nester über der Armierung sehr unwahrscheinlich werden und der Einfluss einer ungenügenden Nachbehandlung praktisch verschwindet.

Schluss

Die physikalischen Methoden zur Beurteilung der Betonqualität bestehen darin,

- dass man zerstörungsfrei und möglichst flächendeckend die Eisenüberdeckung misst
- dass man an einigen wenigen Stellen Bohrkern entnimmt und daran die Porosität und die Druckfestigkeit ermittelt und
- die Untersuchungsergebnisse mit Erfahrungswerten vergleicht.

Mehr lohnt sich kaum, denn die Beziehungen dieser Messgrößen zur Korro-

sion der Stahleinlagen sind ziemlich diffus. Daraus lässt sich auch ableiten, dass diese Untersuchungen nur in bestimmten Fällen ausreichen, z.B. wenn die Messwerte weit weg von den kritischen liegen oder wenn das Bauwerk alt, die Korrosionsgefahr gering und noch keine Schädigung sichtbar ist.

Meistens sind jedoch weitere Untersuchungen notwendig, um die Qualität festlegen zu können, zum Beispiel die Messung des Gehaltes und der Verteilung von Chloriden oder Messung des Korrosionszustandes der Bewehrung (Bild 10). Denn die Qualität oder die Gebrauchstauglichkeit hängen nicht nur vom Widerstand, sondern eben auch von der Beanspruchung ab. Und damit wäre der Kreis geschlossen.

Adresse des Verfassers: *Werner Studer*, Sektionschef EMPA, 8600 Dübendorf.

Nouveau théâtre en ville de Neuchâtel NE

Le Conseil communal de la ville de Neuchâtel, par l'intermédiaire de la Direction des affaires culturelles, a ouvert un concours de projets, au sens de l'article 6 du règlement SIA 152, édition 1972, pour la réalisation d'un nouveau théâtre en ville de Neuchâtel. Ce concours public a été ouvert aux architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel, ainsi qu'aux architectes originaires du canton et domiciliés en Suisse. Par ailleurs, six bureaux d'architectes ont été invités à participer au concours: Mario Campi et Franco Pessina, Lugano; Jean-Jacques Gerber, Genève; Vincent Mangeat, Nyon; Daniele Marques et Bruno Zurkirchen, Lucerne; Patrick Mestelan et Bernard Gachet, Lausanne; Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, Carouge (ces derniers remplacent MM. Herzog et de Meuron, de Bâle, qui ont dû se retirer pour raison majeure).

Aux six bureaux d'architectes invités s'ajoutent 50 inscriptions enregistrées. Les documents de 41 projets ont été remis dans les délais exigés. Deux projets ont été exclus de la répartition des prix.

1er prix (17 000 Fr.): Marie-Claude Bétrix, Erardo Consolascio, Zürich; collaborateurs: Rolf Schulthess, Eric Maier, Jeanine Guye, Hanspeter Gehrig.

2e prix (15 000 Fr.): Daniele Marques, Bruno Zurkirchen, Lucerne; collaborateurs: Marcel Mach, Marco Ragonesi.

3e prix (14 000 Fr.): Vincent Mangeat, Nyon; collaborateurs: O. Pina, G. Mann, P. Bouvier, T. Bruttin, L. Felder, R. Gasparro, L. Savioz, P. Wahlen.

4e prix (9000 Fr.): Bernard Vouga, Lausanne.

5e prix (8000 Fr.): Marcel Ferrier, St-Gall; collaborateur: Toni Thaler.

6e prix (7000 Fr.): Edouard Weber, Neuchâtel; collaborateurs: Marcel Neuhaus, Giuseppe Galli.

7e prix (6000 Fr.): Robert Monnier, Laurent Geninasca, Neuchâtel; collaborateur: Pierre-Emmanuel Schmid.

8e prix (4000 Fr.): Mario Campi, Franco Pessina, Lugano; collaborateurs: Karin Möllfors, Benedikt Graf, Olivier Strässle.

1er achat (10 000 Fr.): Patrick Mestelan, Bernard Gachet, Lausanne; collaborateurs: Sandra Müller, Marie-Pierre Zufferey.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier la poursuite de l'étude et l'exécution à l'auteur du projet classé au 1er rang.

Jury: André Buhler, conseiller communal, directeur des affaires culturelles de ville de Neuchâtel; Fonso Boschetti, architecte Epalinges; Claude Frey, conseiller communal, directeur de l'urbanisme de la ville de Neuchâtel; Maryse Fuhrmann, membre du bureau du conseil du Centre culturel neuchâtelois, administratrice de l'Opéra décentralisé Neuchâtel, Auvignier; Jean-Luc Grobety,

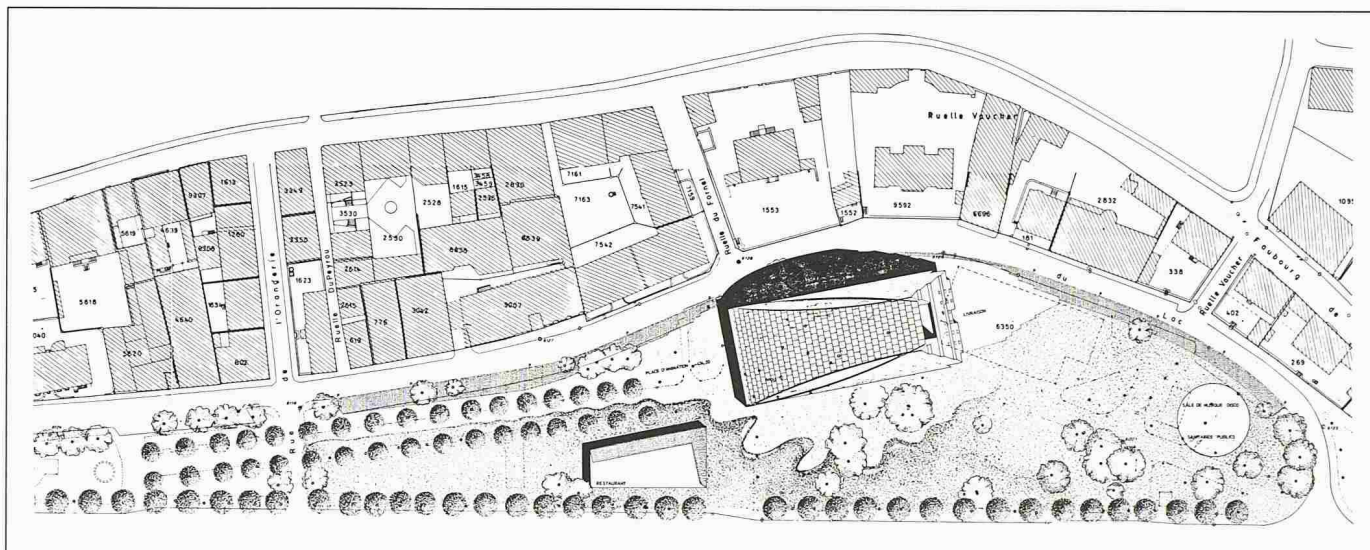
architecte, Fribourg; Charles Joris, directeur du Théâtre populaire romand, La Chaux-de-Fonds; Dolf Schnebli, architecte, professeur à l'EPFZ, Zurich; Alain-G. Tschumi, architecte, professeur à l'EPFL, La Neuveville; Théo Waldvogel, architecte de la ville de Neuchâtel; suppléants: Denis Clerc, architecte de la ville de La Chaux-de-Fonds; André Oppel, directeur du Centre culturel neuchâtelois, Neuchâtel.

Extrait du programme

La ville de Neuchâtel, capitale de la République et canton de Neuchâtel, compte plus de 33 000 habitants. Elle est le centre d'une région d'environ 80 000 habitants, si l'on considère le littoral neuchâtelois. Elle joue un rôle important sur le plan culturel par les institutions qu'elle abrite et les manifestations qui s'y déroulent. La Bibliothèque publique et universitaire et les musées attirent de nombreux visiteurs de l'extérieur de la ville. De très nombreuses manifestations musicales, des spectacles de variétés et de théâtre, notamment une saison théâtrale à l'abonnement, attirent également des auditeurs et des spectateurs de toute la région. Or, la ville dispose actuellement d'un vieux théâtre qui a un certain charme mais qui présente quelques problèmes et des défauts.

Après plus de vingt ans de tentatives d'élaborer des projets sur l'emplacement actuel privilégié, force a été de constater que l'espace à disposition et le volume de construction possible ne permettent pas la réalisation d'un théâtre répondant aux besoins et aux objec-

Fortsetzung auf Seite 59



1er prix (17 000 Fr.): Marie-Claude Bétrix, Eraldo Consolascio, Zurich; collaborateurs: R. Schulthess, E. Maier, J. Guye, H. Gehrig

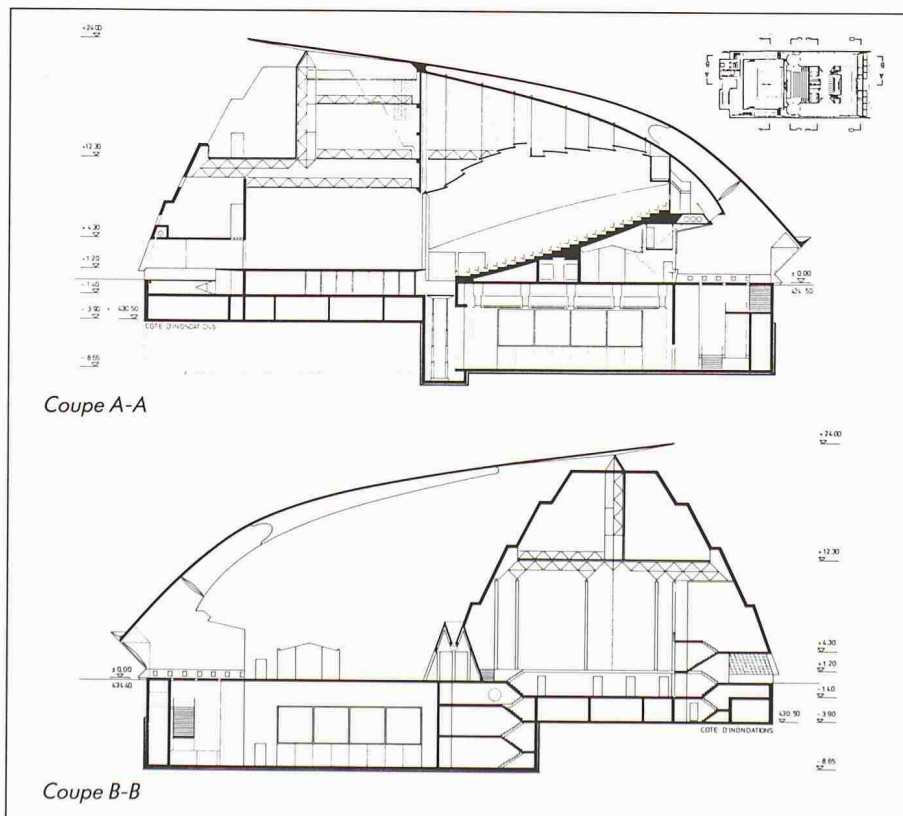
Extrait du rapport du jury

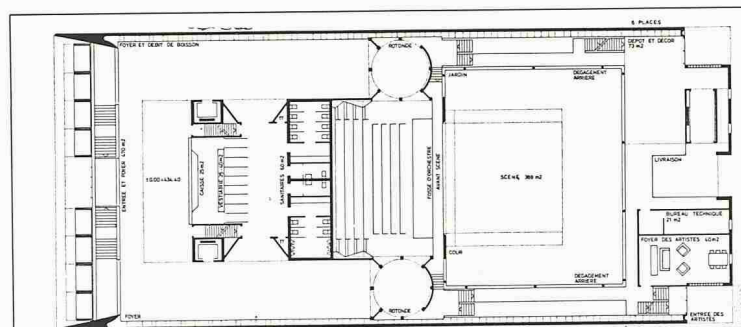
Ce projet très fort fascine, séduit et inquiète. Il fascine par la poésie qui naît du traitement des matériaux. Il séduit par sa clarté, sa cohérence et son homogénéité. S'il inquiète au premier abord par sa forme et sa façon de se poser dans le parc, l'analyse approfondie démontre qu'il est le fruit d'une pensée architecturale aboutie. Les aménagements extérieurs sont bien étudiés; le maintien de la promenade et de la rue de l'Orangerie sont heureux. La situation de la construction par rapport à l'axe de la rue Pourtalès est précise. Le restaurant est séparé du bâtiment du théâtre, en dérogation par rapport aux conditions du programme. Ce choix se situe néanmoins dans la logique du parti pris.

La spatialité intérieure fortement dramatisée répond de façon très cohérente au caractère magique du projet. Le public pénètre dans un vaste foyer, dans lequel tombe une lumière zénithale qui descend le long des parois. L'espace réservé au spectacle lui-même est fortement marqué par ce qu'on pourrait appeler «la boîte dans la boîte», symbole visible et tangible de la présence du théâtre. L'accès à la salle à partir de deux rotondes est conforme à l'esprit du projet. La hauteur du vide de scène est suffisante. La fosse d'orchestre est insuffisante dans sa partie ouverte. L'accès des décors est excellent pour la scène et pour le studio.

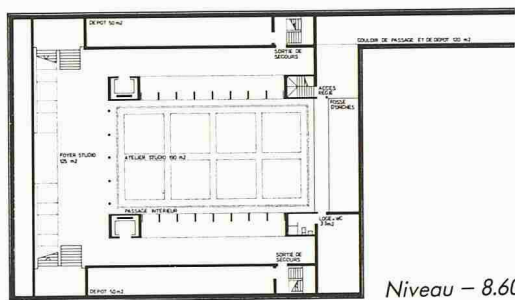
Acoustique

Le projet est caractérisé par une forme de salle qui, dans sa vue en plan, ne pose pas de problème, si ce n'est que la forme des parois latérales n'est pas tout à fait optimale en ce qui concerne la diffusion des sons. La coupe longitudinale proposée pour le plafond laisse aussi à désirer puisqu'elle ne favorise que d'une manière insuffisante une bonne distribution de l'énergie sonore sur le plan d'écoute. La disposition des locaux n'est pas tout à fait idéale, vue sous l'aspect des nuisances sonores relatives. En ce qui concerne l'acoustique, ce projet est valable dans son ensemble.

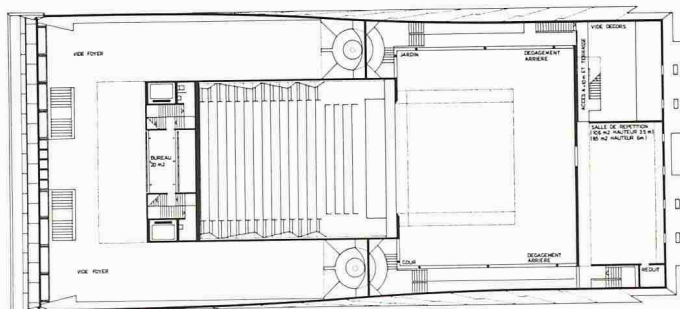




Rez-de-chaussée 1:750

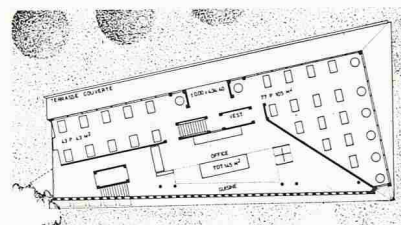


Niveau - 8.60



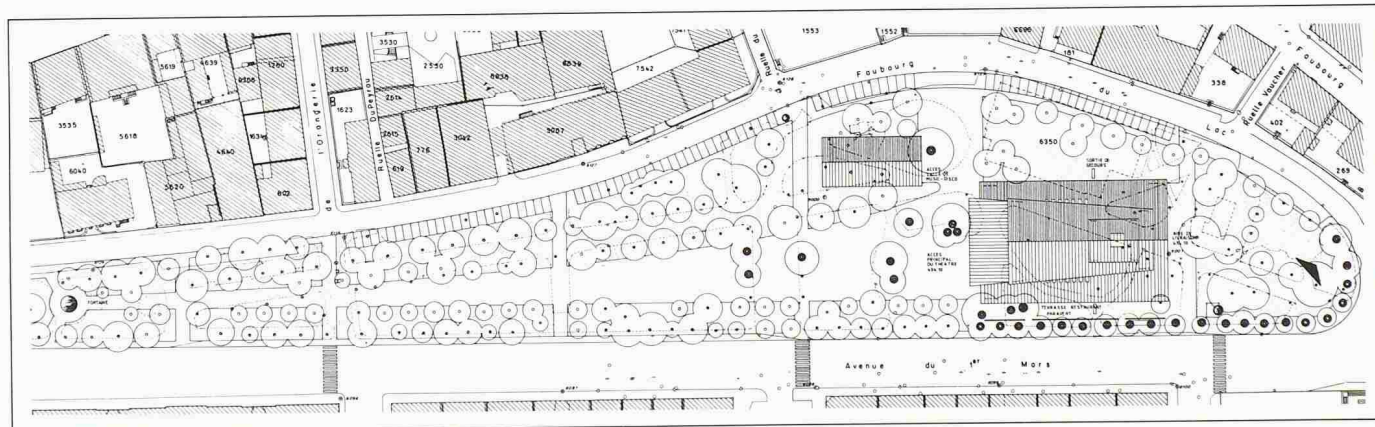
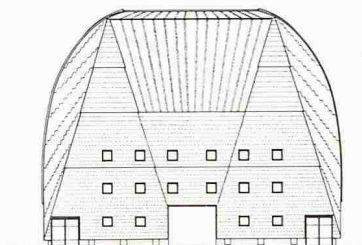
Niveau + 4.30

Façade sud



Restaurant

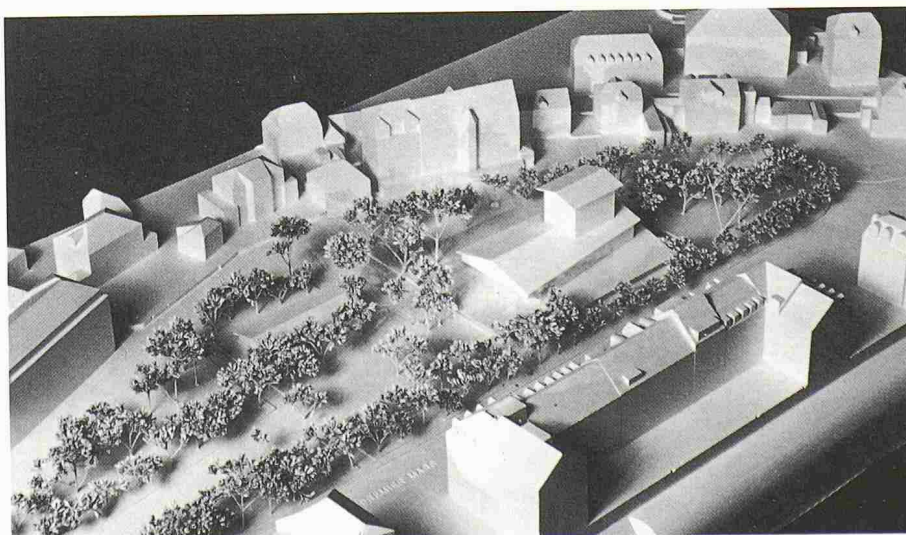
Façade est

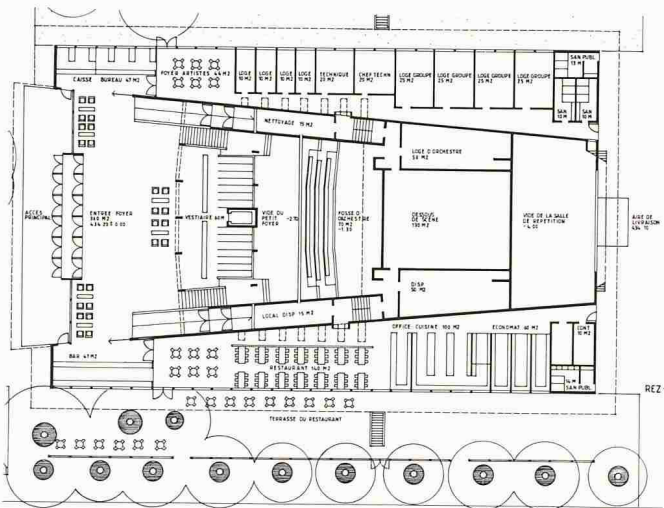


2e prix (15 000 Fr.): **Daniele Marques, Bruno Zurkirchen**, Lucerne; collaborateurs: **M. Mach, M. Ragonesi**

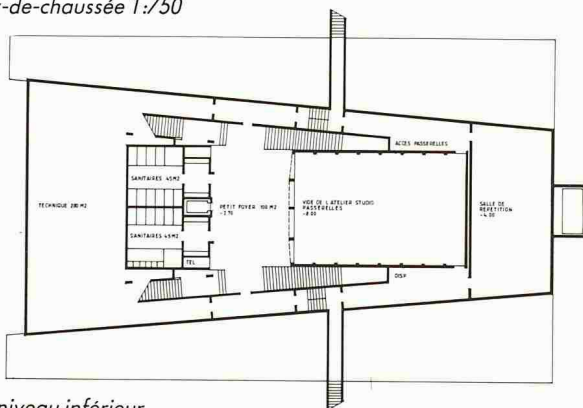
Extrait du rapport du jury

Modestement, avec une belle simplicité, les auteurs prennent une position cohérente et ferme: le bâtiment respecte le parc, il est discret, élégant, mais il ne s'affirme pas en force. Le jury a été sensible à la grande finesse de ce projet, qui découle d'une analyse fouillée du lieu. Sa position précise parallèle à l'avenue du 1er Mars maintient le caractère du parc sans tentative de l'urbaniser. Il renforce la promenade existante depuis le monument de la République et comble le vide de la Rotonde par une implantation d'arbres reconstituant ainsi la continuité du parc au nord. Avec une très grande économie de moyens, l'auteur propose une volumétrie parfaitement cohérente avec son contenu: trois volumes, trois fonctions.

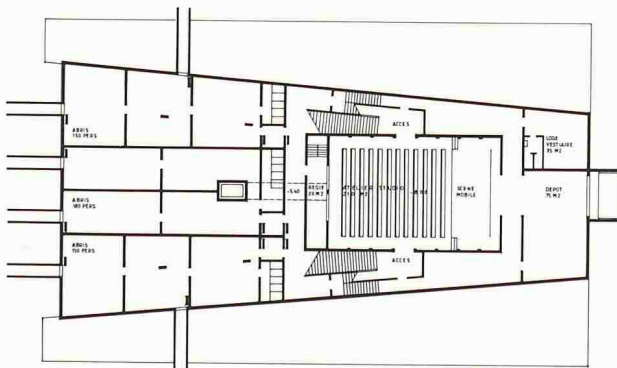




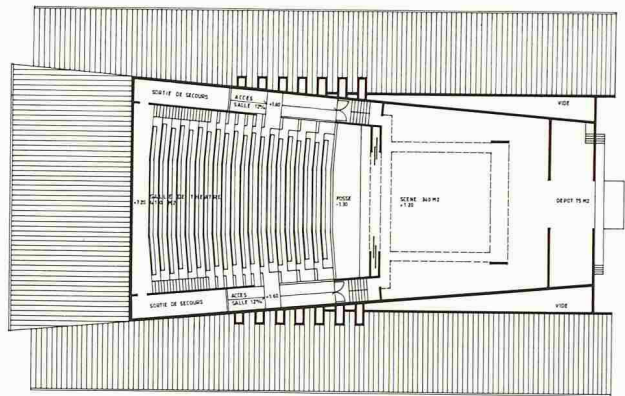
Rez-de-chaussée 1:750



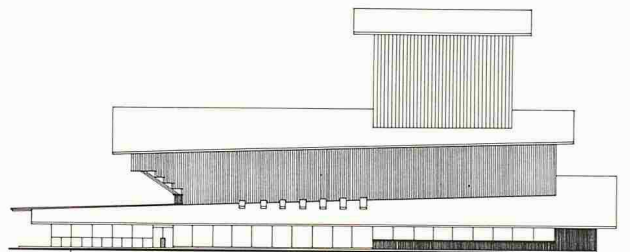
1er niveau inférieur



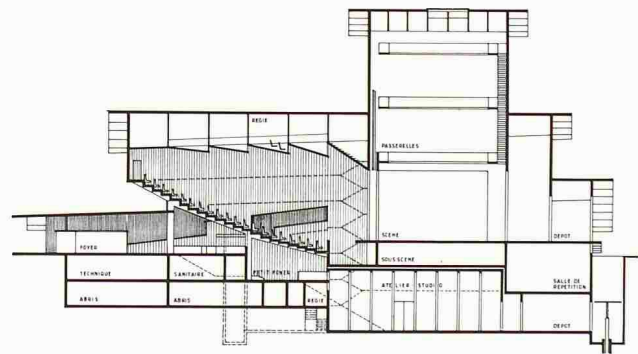
2e niveau inférieur



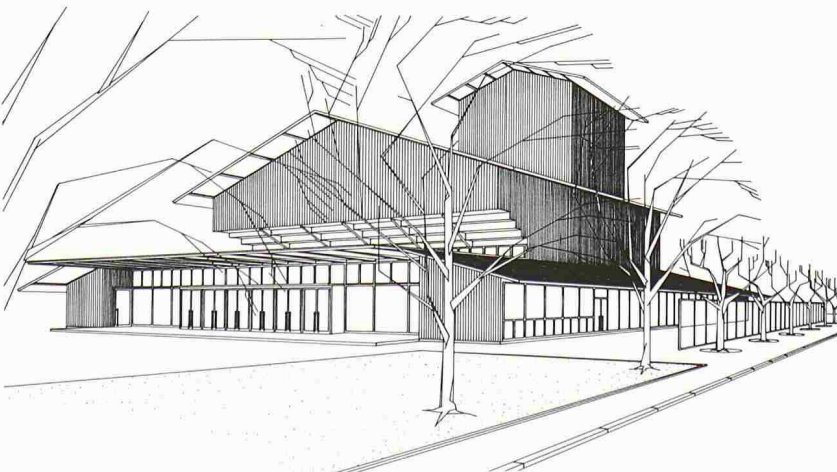
Niveau supérieur



Façade sud



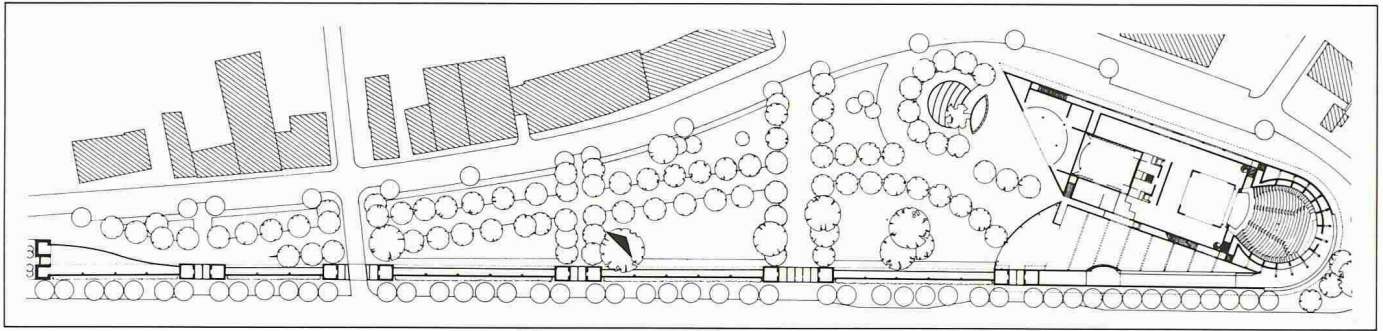
Coupe longitudinale



La spatialité intérieure est en parfaite harmonie avec l'architecture extérieure. Le hall d'entrée bien éclairé et suffisamment dimensionné ouvre fort heureusement sur toutes les fonctions principales du théâtre dans un certain ordre hiérarchique. Le rapport scène-salle est bon et la visibilité correcte pour toutes les places. On regrette l'insuffisance des dégagements latéraux de la scène et le fait qu'il n'y a ni loge ni foyer des artistes au niveau du plateau.

Acoustique

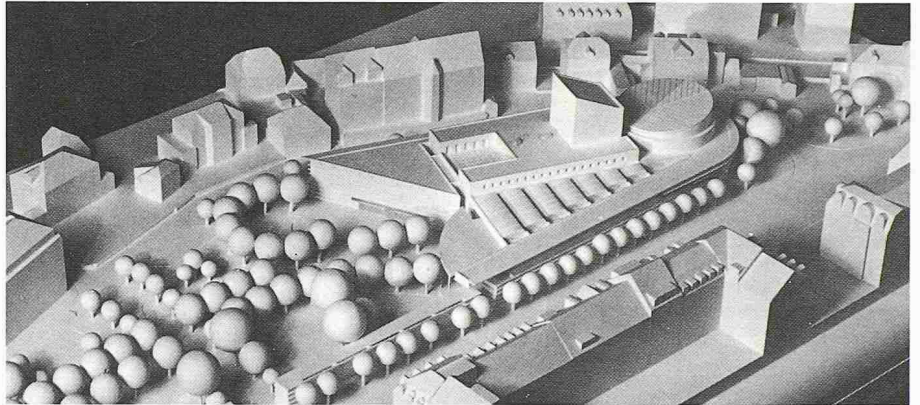
La salle proposée, trapézoïdale dans sa vue en plan, est tout à fait traditionnelle et ne pose en soi pas de problème particulier du point de vue acoustique. De ce même point de vue, la ligne choisie pour le plafond suspendu n'est pas optimale. Avec la disposition des locaux adoptée, aussi bien la salle que l'atelier-studio sont bien protégés des immissions sonores provenant de l'extérieur. Dans son ensemble, ce projet présente des qualités acoustiques évidentes.



3e prix (14 000 Fr.): **Vincent Mangeat**, Nyon; collaborateurs: **O. Pina, G. Mann, P. Bouvier, T. Bruttin, L. Felder, R. Gasparro, L. Savioz, P. Wahlen**

Extrait du rapport du jury

Ce projet procède à une réflexion très intéressante sur la ville. Il propose un concept unitaire et global d'un parc en forme de théâtre. Il fait partie intégrante du tissu de la ville et forme un «cadre» au parc; il reconnaît, par son implantation, le vis-à-vis des bâtiments au nord et au sud. Les circulations sont bien étudiées. La volonté d'exprimer en volume les principales fonctions du théâtre est appréciable. Elle nuit toutefois à la sobriété de l'ensemble et trompe sur l'échelle véritable du théâtre. Le traitement des façades est très subtil et cohérent. L'entrée se fait par un lieu couvert, conduisant à un grand foyer en forme de triangle, lumineux, dominant largement sur un parcours montant, avec vue sur l'espace foyer. L'esprit du projet se poursuit jusque dans l'architecture générale de la grande salle. S'agissant de technique théâtrale, on relève des points particulièrement positifs qui sont: la dimension des dégagements, l'emplacement de la régie, l'accès des décors, la situation et le volume du stu-

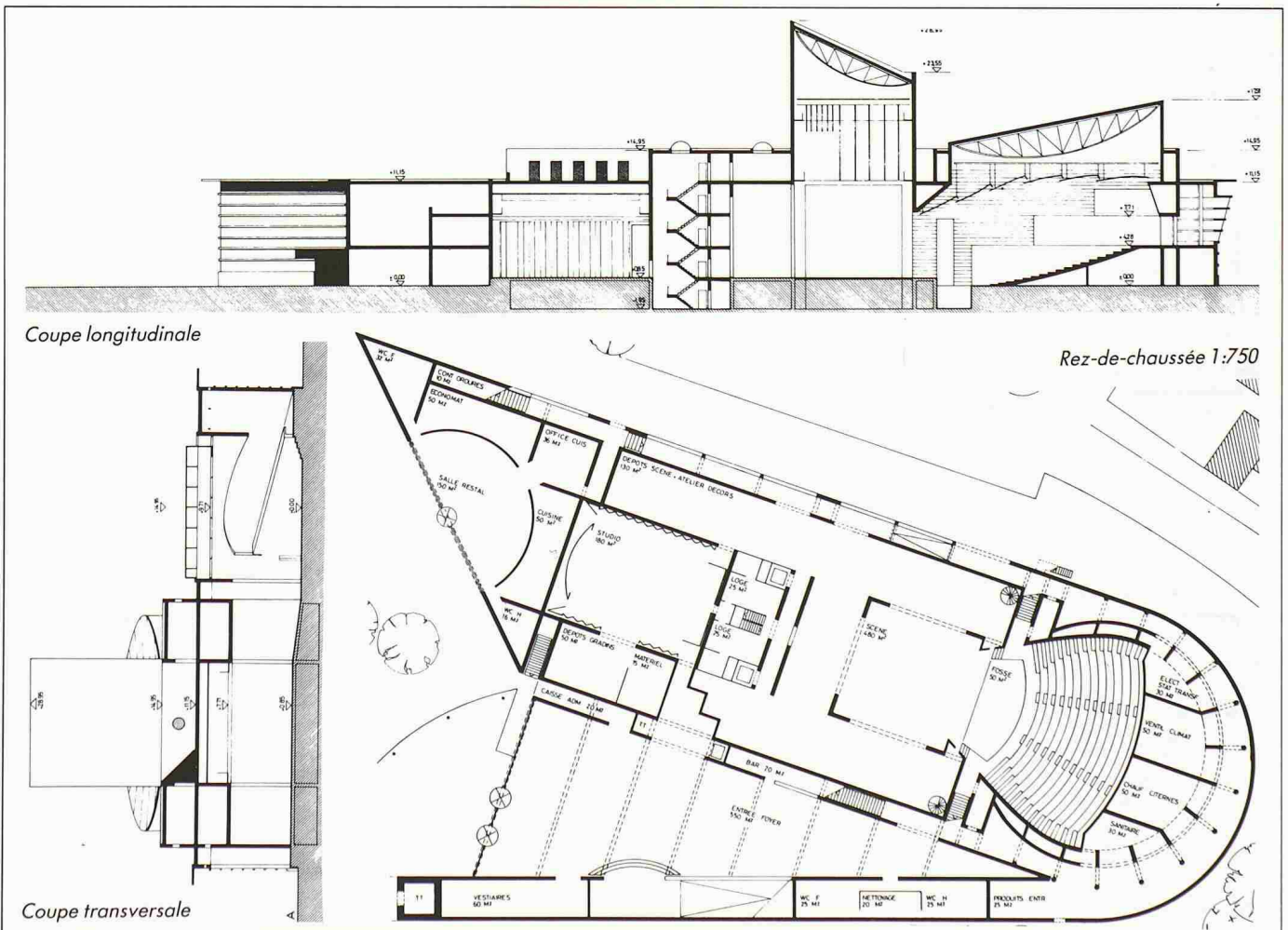


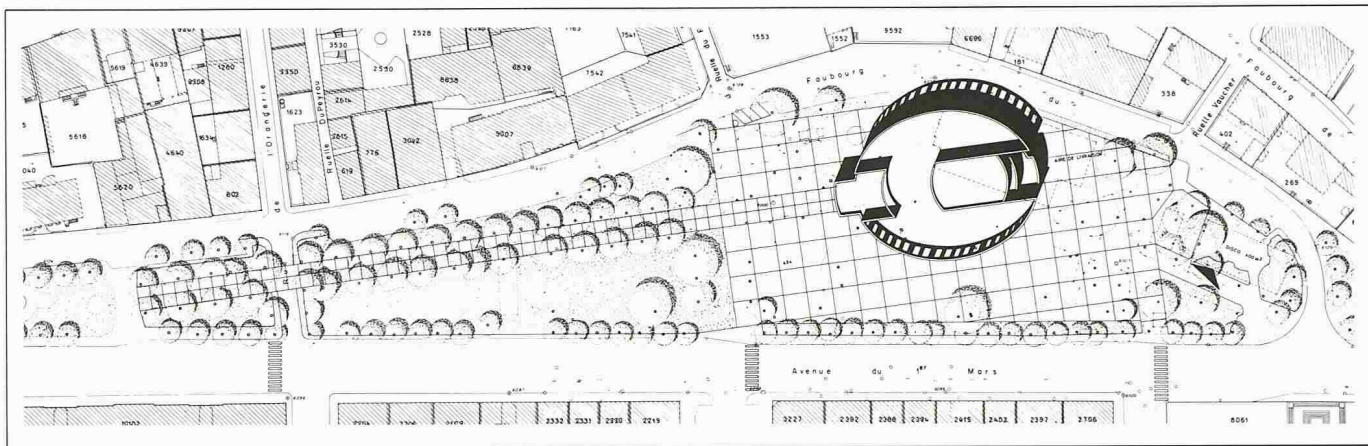
dio. Eléments négatifs: une cage de scène trop étroite; l'inclinaison des gradins est insuffisante et le rapport scène-salle n'est pas bon.

Acoustique

Le projet présente une salle de forme circulaire, délimitée par une enveloppe cylindrique nullement structurée, qui peut être à l'origine de focalisations

sonores gênantes. Pour ce qui est du plafond suspendu, celui-ci ne présente pas une ligne tout à fait optimale. Un point très positif est l'absence totale d'interférence sonore gênante entre la salle et l'atelier-studio. Par contre, l'emplacement proposé pour la discothèque n'est pas envisageable. Dans son ensemble, ce projet n'est pas satisfaisant du point de vue acoustique.



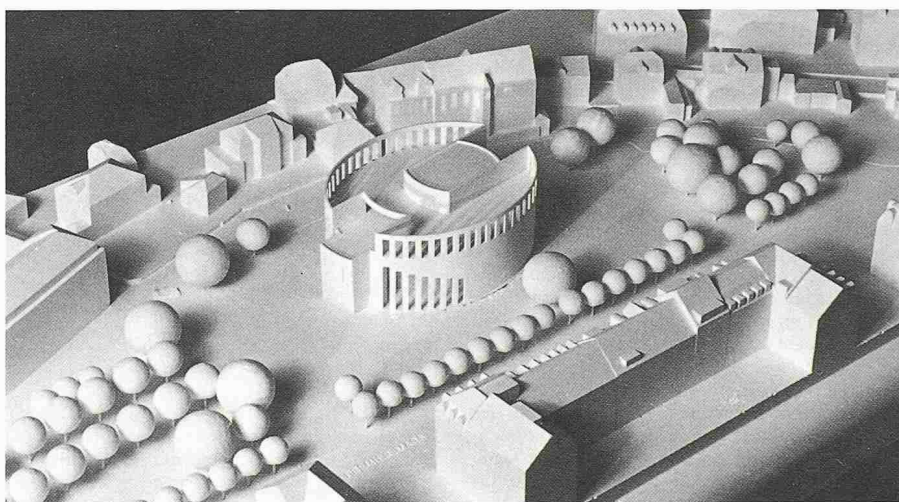


4e prix (9000 Fr.): **Bernard Vouga**, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Le concurrent propose une intervention très compacte. Il partage le parc en trois parties: maintenu tel qu'il est en ouest, minéralisé au centre et non modifié à l'est. Le jardin en devient difficilement utilisable. La position du bâtiment est déterminée par l'axe de la promenade actuelle et le lieu de la plus grande largeur du parc. Cette implantation n'est pas suffisamment précise, malgré l'attache sur l'axe. La proposition de la grande surface minérale n'a pas son juste rapport avec l'objet, ni avec le bâti environnant. La volumétrie est claire et de qualité. Cependant, le rapport du contenant et du contenu est sacrifié à l'architecture. Le couronnement de l'édifice apparaît comme un élément d'occultation de la cage de scène; bien qu'il soit très fort au niveau des façades et de la volumétrie, il est regrettable qu'il ne contienne pas un espace accessible et privilégié. Malgré la contrainte que s'est imposée l'auteur en inscrivant son projet dans des ellipses concentriques, la distribution spatiale semble résolue.

Le foyer, organisé sur trois niveaux, peut paraître intéressant à cause de ses terrasses superposées. Les dimensions de la scène sont correctes. La régie est

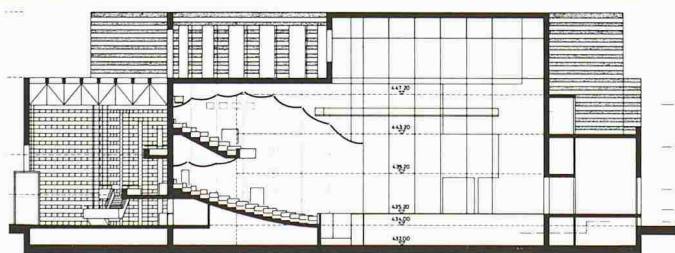


mal située. Les accès des décors sont excellents. Le rapport scène/salle est très bon.

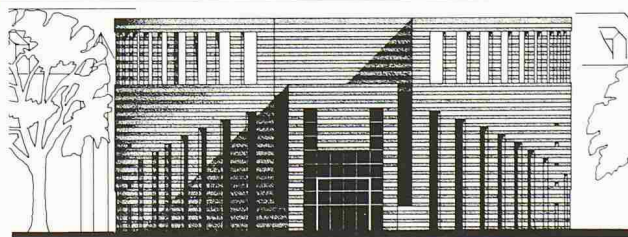
Acoustique

La salle proposée se distingue par une forme en plan et en coupe longitudinale quasi idéale du point

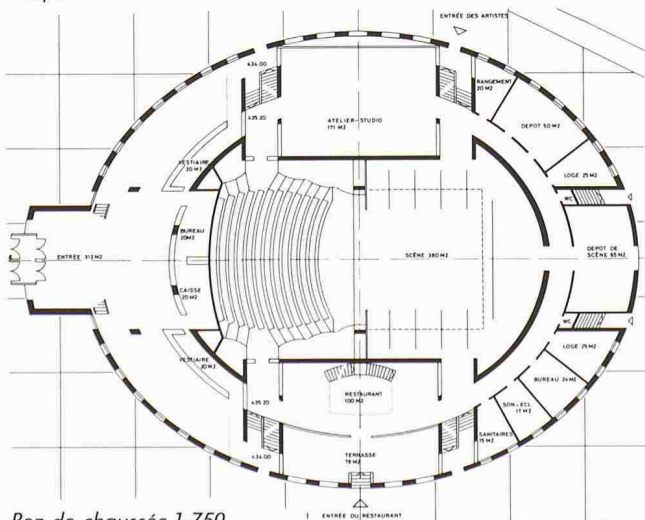
de vue acoustique. La même constatation ne peut toutefois pas être faite en ce qui concerne le choix de l'emplacement de l'atelier-studio et celui du restaurant par rapport à la salle. Acoustiquement parlant, ce projet n'est pas vraiment satisfaisant.



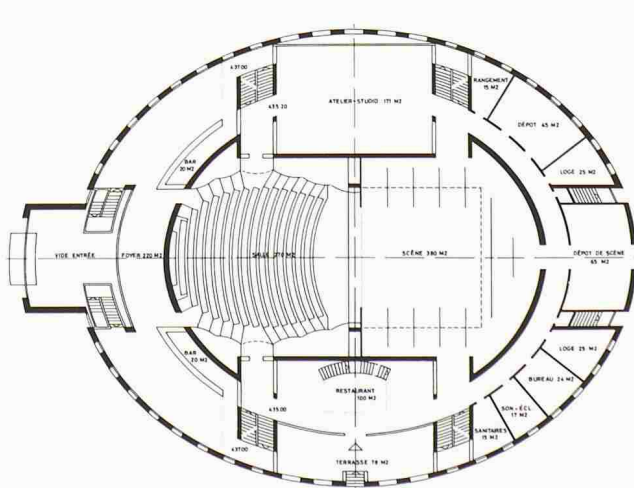
Coupe



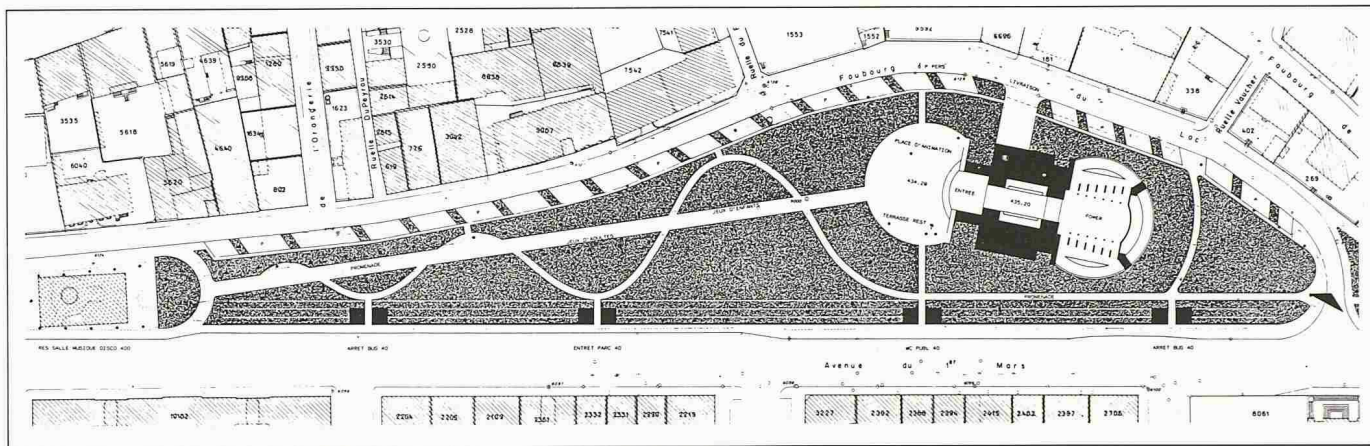
Façade ouest



Rez-de-chaussée 1:750



Niveau salle

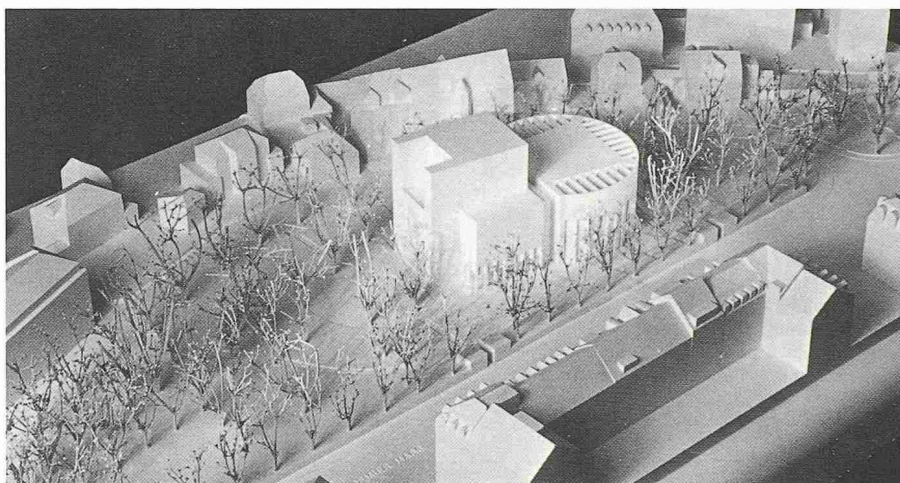


5e prix (8000 Fr.): **Marcel Ferrier, St-Gall;**
collaborateur: **T. Thaler**

Extrait du rapport du jury

Le concurrent considère le parc dans sa globalité, entité appartenant à la ville. Il en redéfinit les limites au sud en rapport avec le bâti du XIXe siècle par un traitement approprié d'éléments qui rythment les accès et trouvent un juste rapport avec les rues transversales au sud. Le parc, devenu une zone d'accueil pour le théâtre, prend en charge le spectateur. Le théâtre est conçu comme un objet compact et précis. Les volumes sont nets; ils se réfèrent à des formes primaires bien contrôlées et expriment sans compromission le rapport contenant-contenu. Par sa position et sa volumétrie, il devient un élément signifiant pour la ville. L'auteur a manifesté la volonté de définir un long parcours conduisant les spectateurs vers la salle de théâtre et le studio.

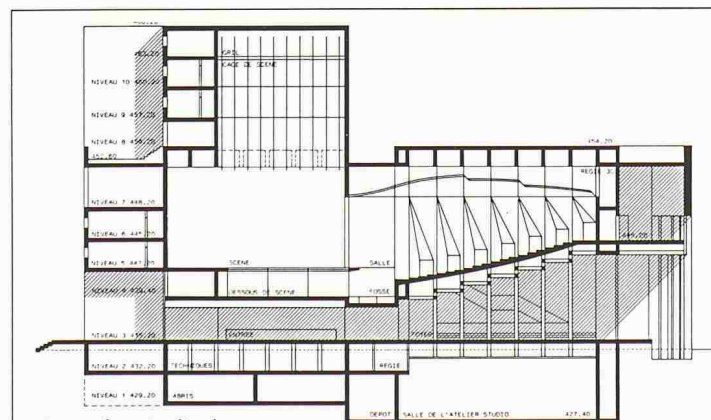
Le grand foyer propose de généreux accès au lieu du spectacle. Par contraste, la salle de théâtre se veut modeste dans ses dimensions et le studio, lieu de recherche souterrain, s'enterre symboliquement sous la salle. Du point de vue théâtral, le rapport scène/salle laisse à désirer: un obstacle architectural sépare les volumes de la salle et de la scène. La pente de la salle est insuffisante. Les dimensions de la scène et des dégagements sont très favorables.



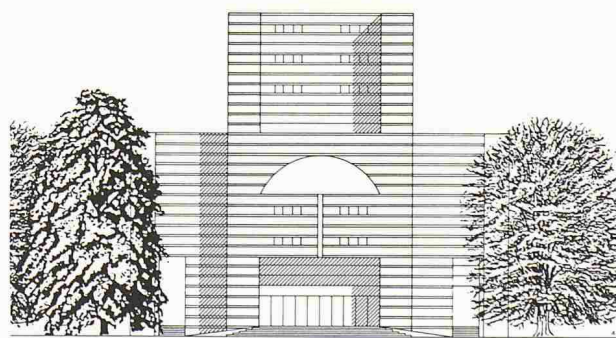
Acoustique

La forme de salle proposée avec des parois bien structurées favorisant la diffusion des sons peut être qualifiée d'optimale du point de vue acoustique. Il en est de même du plafond suspendu qui présente en coupe longitudinale une ligne quasi

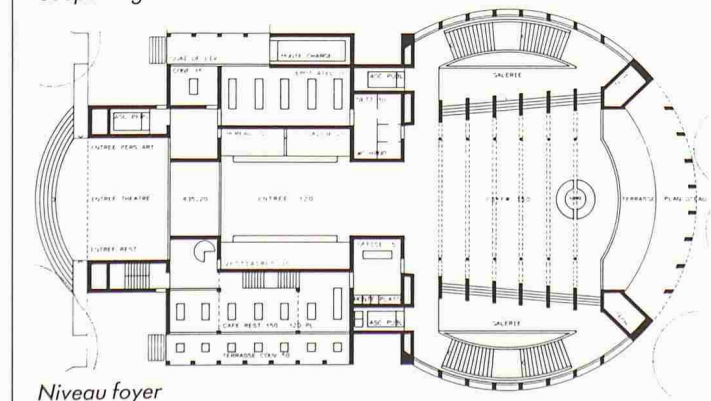
idéale. Point négatif: la faiblesse d'isolement phonique qui semble exister entre la salle et les zones latérales des dégagements et des rampes d'escalier d'accès. Cependant, malgré les points faibles qui viennent d'être signalés, ce projet présente dans son ensemble de véritables qualités acoustiques.



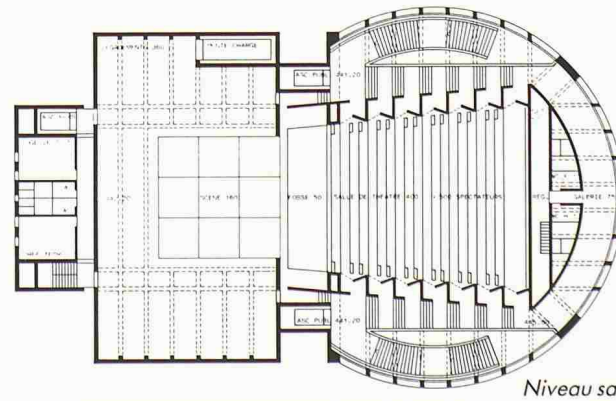
Coupe longitudinale



Façade ouest



Niveau foyer



Niveau salle

6e prix (7000 Fr.): **Edouard Weber**, Neu-châtel; collaborateurs: **M. Neuhaus, G. Galli**

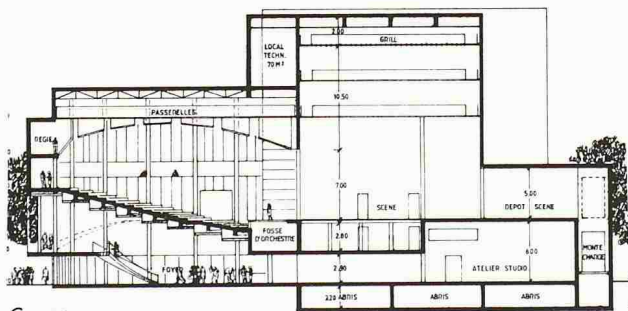
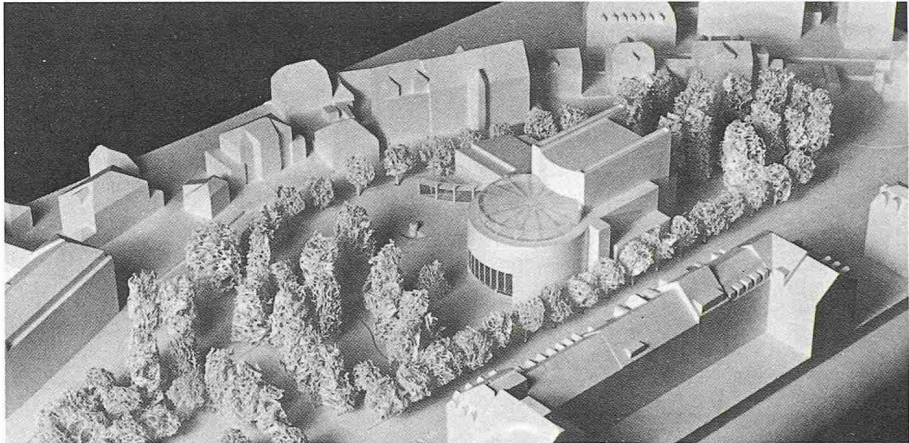
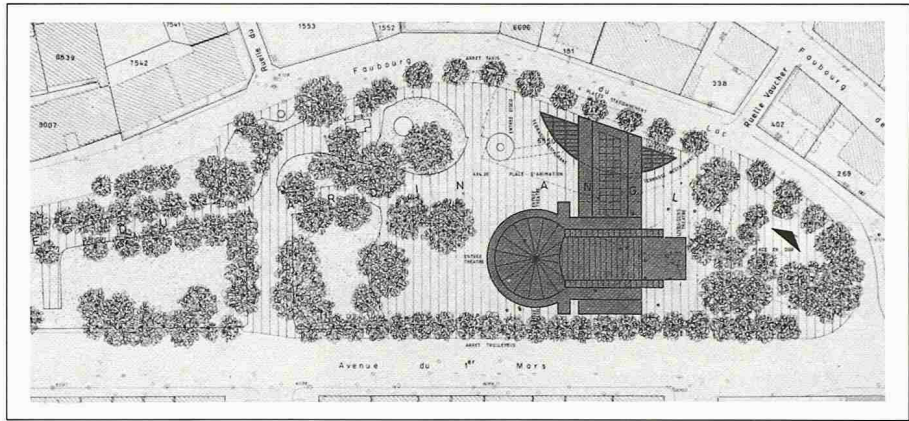
Extrait du rapport du jury

Ce projet se caractérise par une implantation forte et précise; tout en exaltant le «théâtre-objet» dans le parc, il reconnaît habilement les fronts de l'avenue du 1er Mars et du Faubourg du Lac. En revanche, les limites parc et rues ne sont pas suffisamment définies. La promenade actuelle traverse le bâti et valorise le restaurant. Le jeu volumétrique est intéressant et subtil et les principales fonctions de l'édifice sont clairement exprimées. Le projet, par sa composition formelle et sa position dans le terrain, s'affiche comme un monument dans la ville.

Le hall-foyer est circulaire et généreux. L'accès à la grande salle est spatialement intéressant. L'organisation générale est simple et cohérente. On regrette l'accès des décors par monte-charge, l'absence de cheminée pour les contrepoids. L'organisation de l'étage de scène, mettant en communication le foyer, les loges, la salle de répétition, les dépôts de scène et les locaux techniques, est bien conçue.

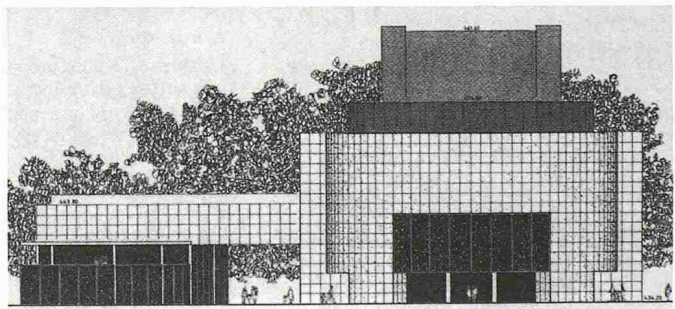
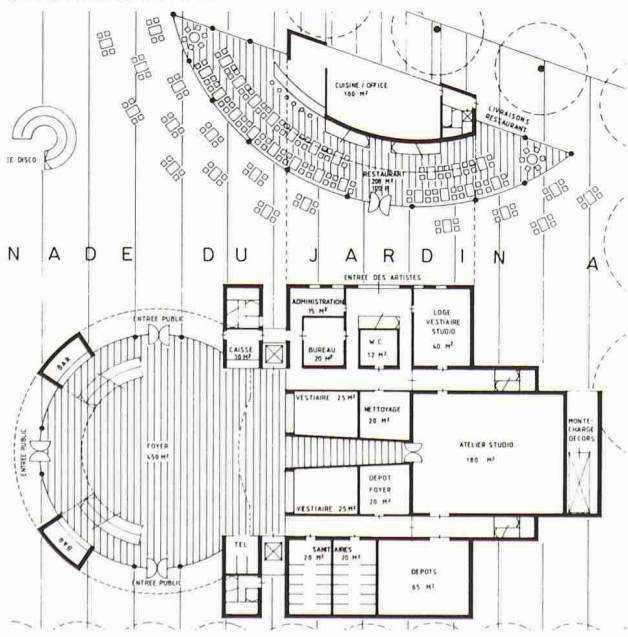
Acoustique

La forme cylindrique de la salle ne représente pas une des meilleures solutions. Cependant, l'auteur propose des parois fortement structurées dans le but de neutraliser les risques de focalisations dangereuses et de favoriser les réflexions diffuses. La ligne de plafond suspendu est quasi optimale. L'emplacement de l'atelier-studio par rapport à la salle n'est pas idéal. Par contre, la salle et l'atelier-studio sont bien protégés des immissions acoustiques pouvant provenir des locaux techniques et du restaurant. Ce projet n'est pas vraiment satisfaisant en ce qui concerne l'acoustique.

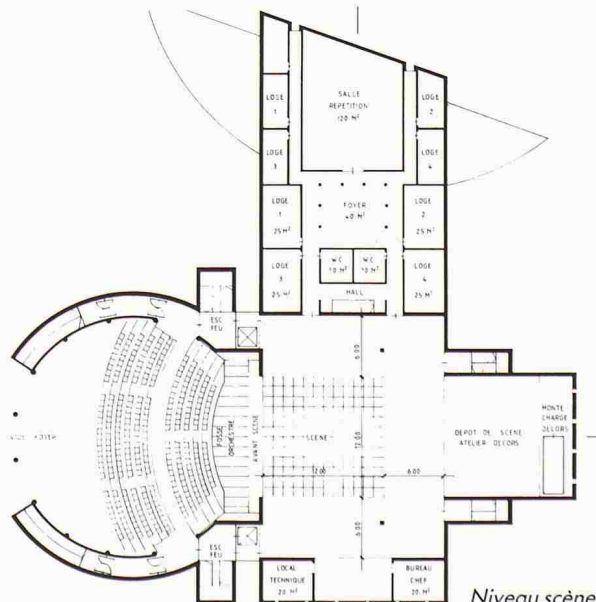


Coupe

Rez-de-chaussée 1:750



Façade ouest



Niveau scène

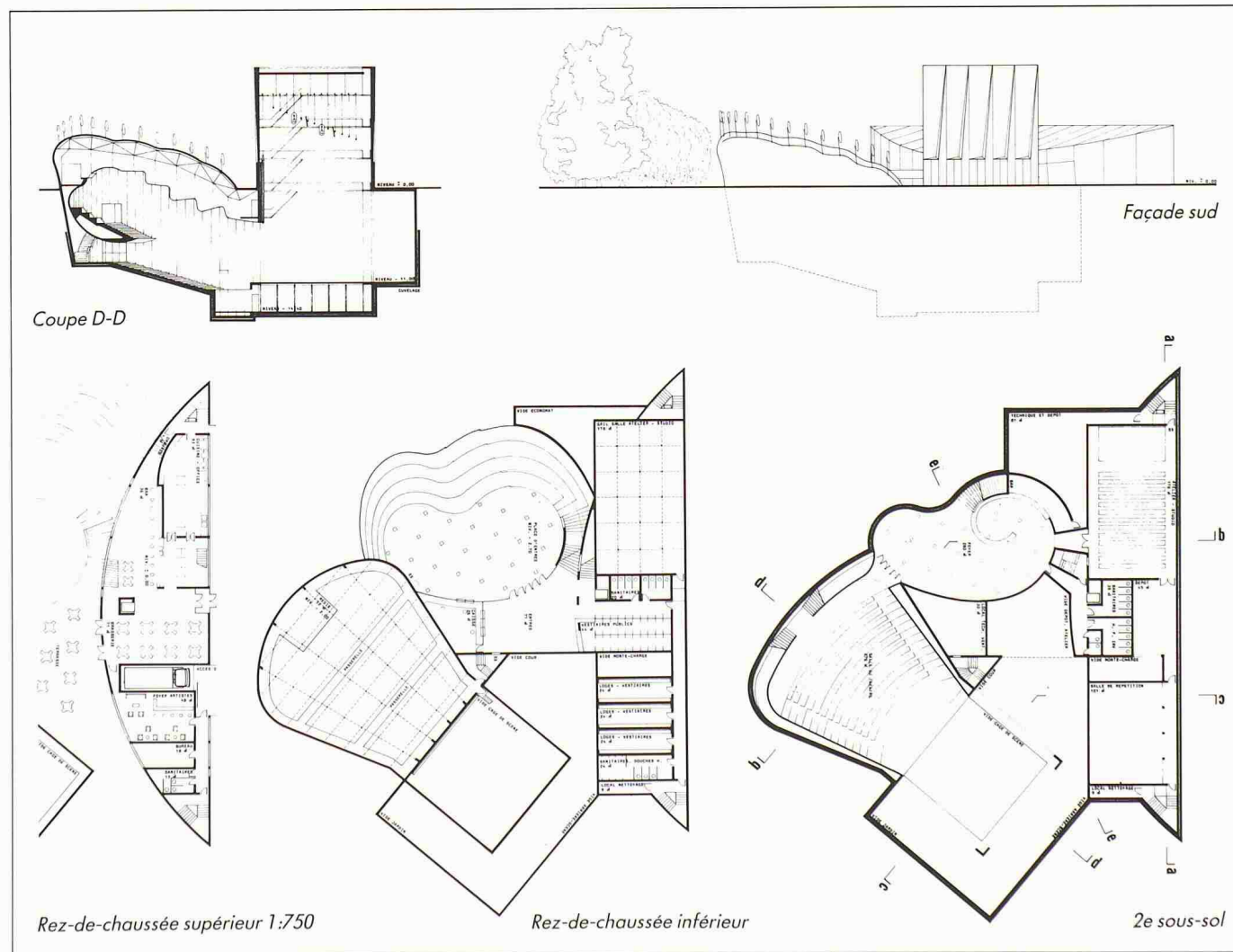
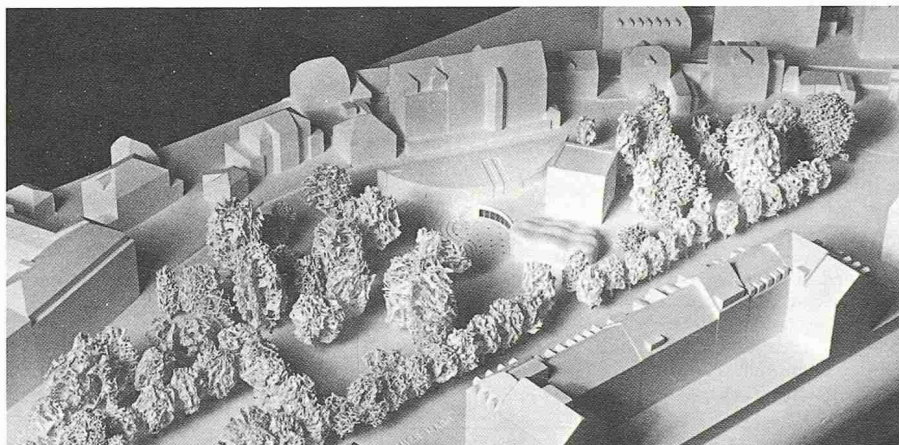
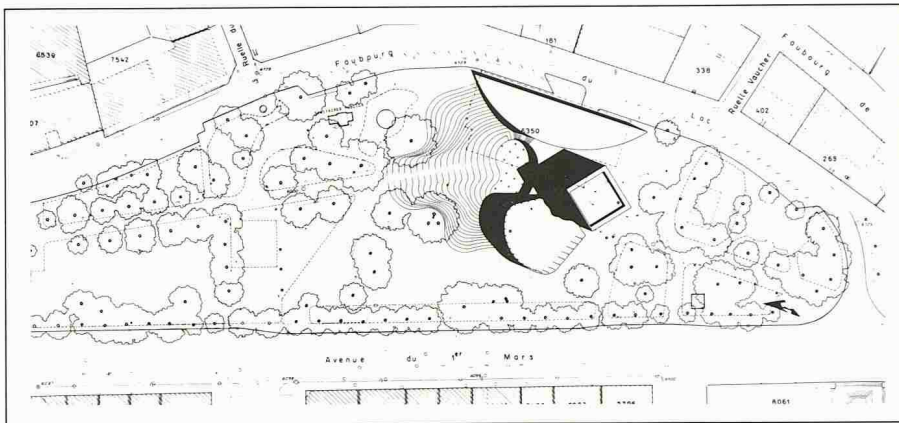
7e prix (6000 Fr.): **Robert Monnier**, Laurent Geninasca, Neuchâtel; collaborateur: **P.-Emmanuel Schmid**

Extrait du rapport du jury

Le concurrent souhaite maintenir l'intégrité du parc en enterrant la plus grande partie du projet. Les parties qui émergent, formées d'objets volontairement contrastés, colorés, sortes d'artefacts ludiques, évoquent la mise en scène théâtrale. L'idée est agréable. Le parc garde son unité et sa force; les cheminements et les parcours sont bien traités; le traitement de l'esplanade, en dépression, réunit habilement les trois éléments, marque très précisément l'entrée de l'édifice. Malheureusement, la logique architecturale exprimée par les objets visibles ne se retrouve guère dans le bâtiment enterré. De plus, une certaine volonté de signifier à l'extérieur la spatialité intérieure semble avoir conduit l'auteur à des difficultés. Du point de vue des utilisateurs, ce projet soulève d'énormes problèmes techniques.

Acoustique

La forme de salle choisie peut être qualifiée de relativement bonne vue en plan, si ce n'est que les surfaces concaves proposées dans la zone arrière peuvent donner lieu à des focalisations sonores gênantes. La ligne dessinée pour le plafond suspendu n'est pas très loin de l'idéal. Ce projet se distingue également par une bonne répartition spatiale des différents locaux, puisque la salle est à l'abri de toutes interférences sonores pouvant provenir de l'atelier-studio, du restaurant, de la salle de répétition ou d'autres locaux. Ce projet mérite une appréciation acoustique positive.



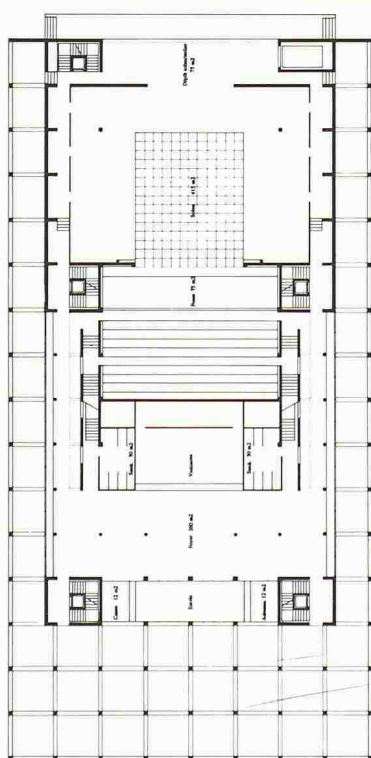
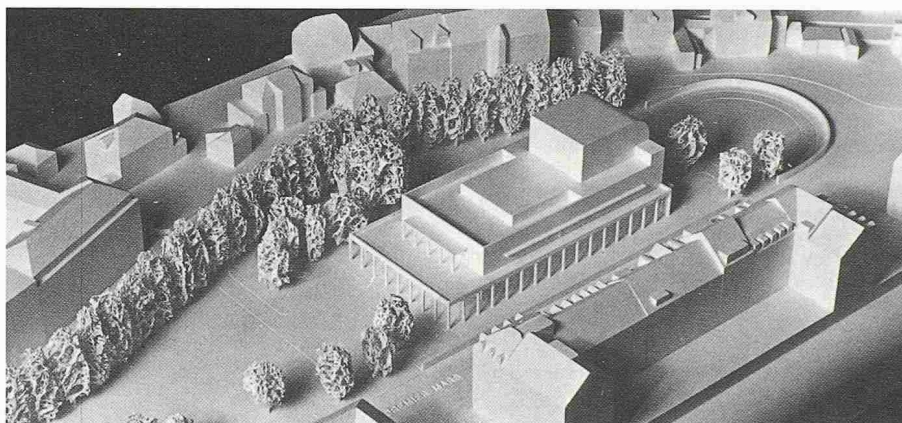
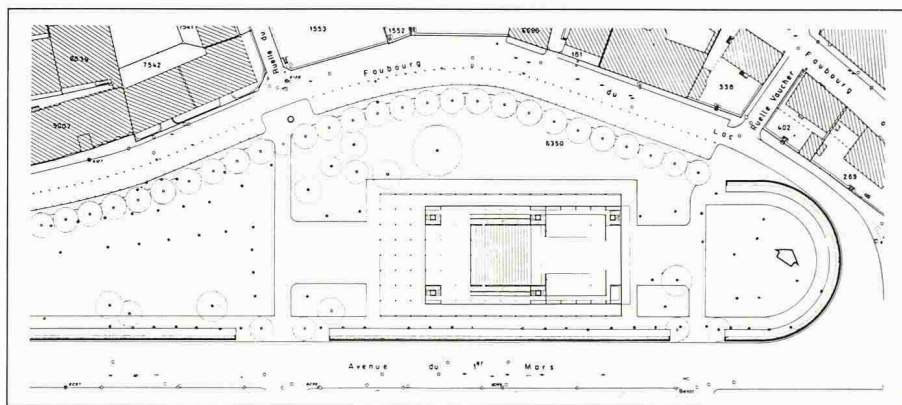
8e prix (4000 Fr.): **Mario Campi, Franco Pessina**, Lugano; collaborateurs: **K. Möllfors, B. Graf, O. Strässle**

Extrait du rapport du jury

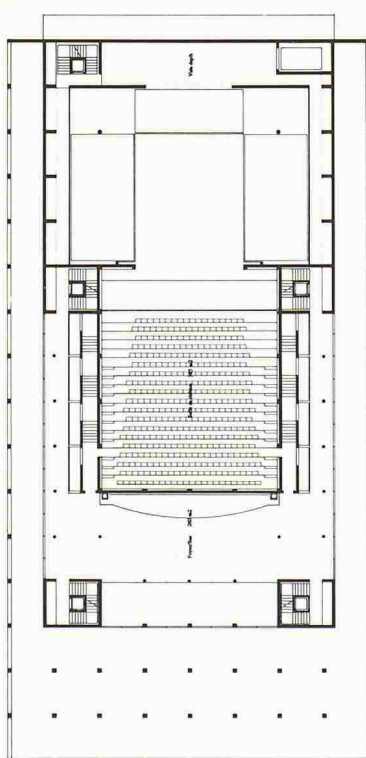
Ce projet propose une modification complète du parc; il définit la limite de l'avenue du 1er Mars par la construction d'un mur et l'aménagement d'un parcours. La limite de l'ancien rivage est soulignée par une rangée d'arbres. Par son implantation et sa volumétrie, l'édifice est rattaché au bâti du XIXe siècle. Si cette démarche est traitée avec logique, on peut regretter que l'élément parc perde son identité comme élément tampon entre les deux tissus. Le traitement de la partie est du parc, malgré sa précision géométrique, n'a pas de sens, ni de contenu. L'expression volumétrique est sobre et élégante. Un grand espace extérieur couvert forme la zone d'entrée et se poursuit sur les côtés longitudinaux du bâtiment, donnant ainsi à l'ensemble une grande cohérence. Le système porteur est simple et logique. Le rapport scène/salle est assez bon, mais la pente des gradins est insuffisante et l'arrière-scène peu généreux. La liaison de la scène avec le foyer et les loges laisse à désirer.

Acoustique

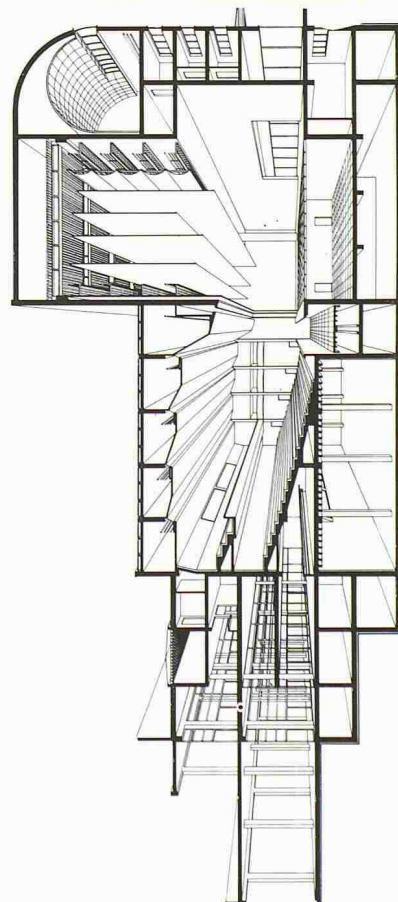
La salle ne pose pas de problèmes particuliers. Toutefois, la forme linéaire des parois latérales dans leur partie inférieure, ne favorise pas la diffusion des sons sur la zone d'écoute. La ligne choisie pour le plafond suspendu n'est pas idéale. L'atelier-studio risque d'interférer acoustiquement avec la salle. La situation choisie pour le restaurant n'est pas des meilleures. La salle et l'atelier-studio sont bien protégés des immissions sonores extérieures. Ce projet présente des qualités acoustiques.



Rez-de-chaussée 1:750

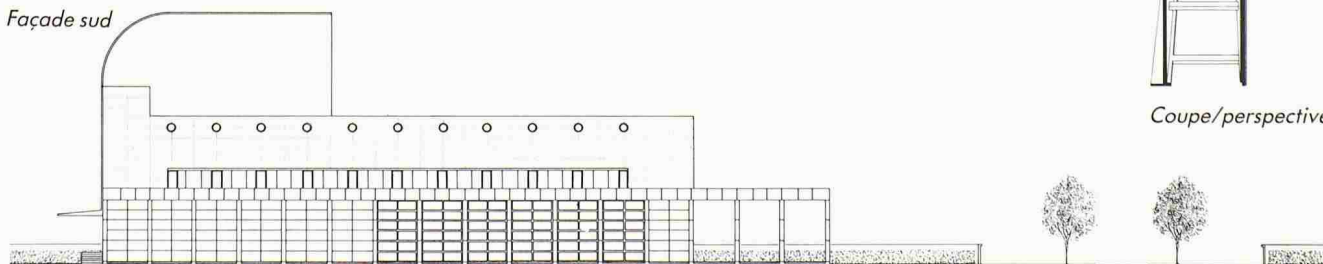


1er étage



Coupe/perspective

Façade sud



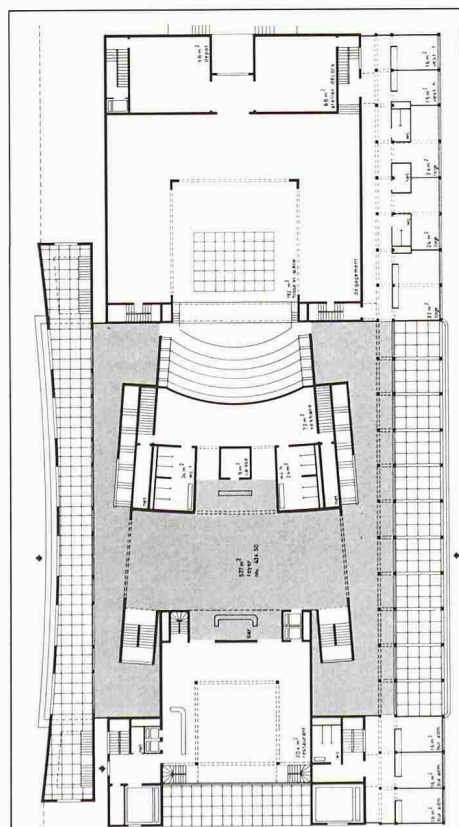
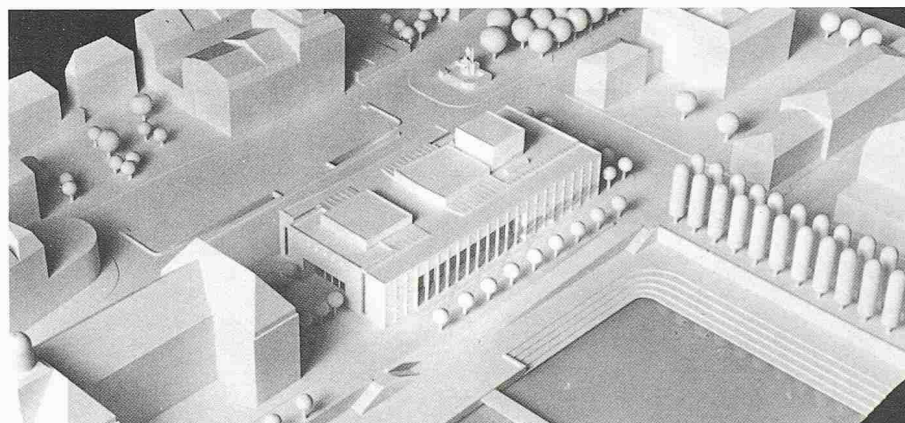
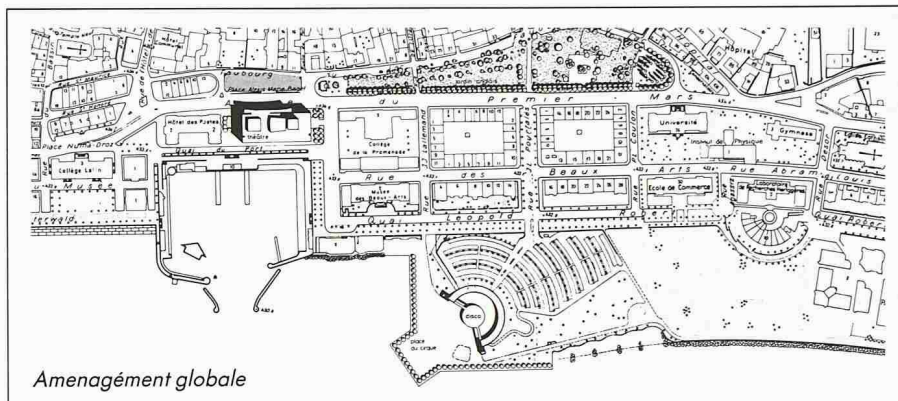
1er achat (10 000 Fr.): **Patrick Mestelan, Bernard Gachet**, Lausanne: collaborateurs: **S. Müller, M. Zufferey**

Extrait du rapport du jury

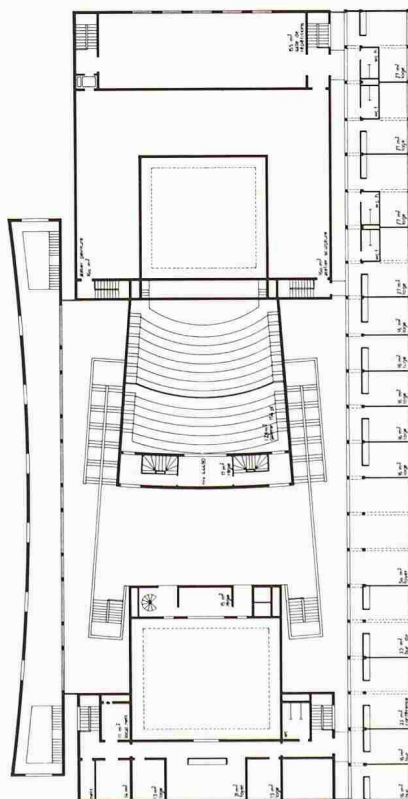
Le concurrent propose le maintien du Jardin anglais dans une intégrité qu'il n'a jamais connue. Dans cette logique, la Rotonde est démolie, un pavillon de petite dimension est construit. Au plan urbanistique, la proposition de construire à la Place du port est intéressante: le comblement de ce «trou urbain» entre dans la logique du tissu du XIXe siècle. Tout en reconnaissant la grande qualité de cette proposition architecturale, on peut se demander si sa volumétrie trouve son juste rapport avec l'environnement bâti et si cet endroit est bien la place pour un théâtre: d'autres fonctions, plus ouvertes, plus en rapport avec le lac, permettraient une volumétrie différente, plus malléable, plus transparente aussi. Quoi qu'il en soit, le projet n'a pas convaincu le jury; d'autres concurrents ont prouvé qu'il était possible d'instaurer un dialogue réussi entre un théâtre et le Jardin anglais. Il n'en reste pas moins que le projet est cohérent et bien étudié.

Acoustique

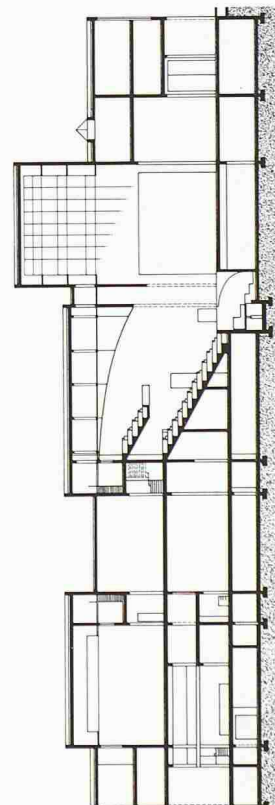
En plan, la salle est convenable, en principe. Cependant, ses parois latérales non structurées ne favorisent pas suffisamment les réflexions sonores diffuses. Le plafond suspendu donne lieu à des focalisations indésirées. Très favorable acoustiquement est l'emplacement relatif des différents locaux. Avec quelques corrections mineures ce projet pourrait pleinement satisfaire.



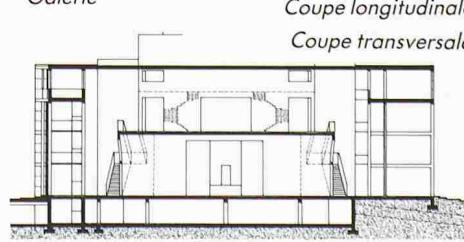
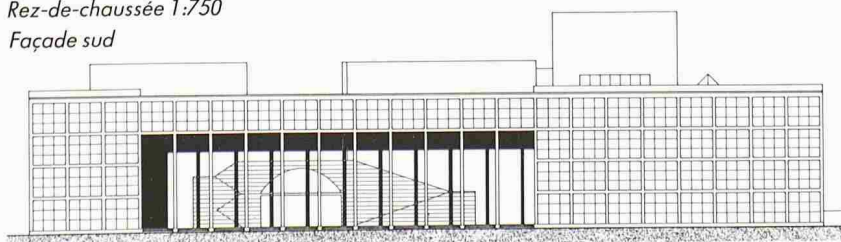
Rez-de-chaussée 1:750
Façade sud

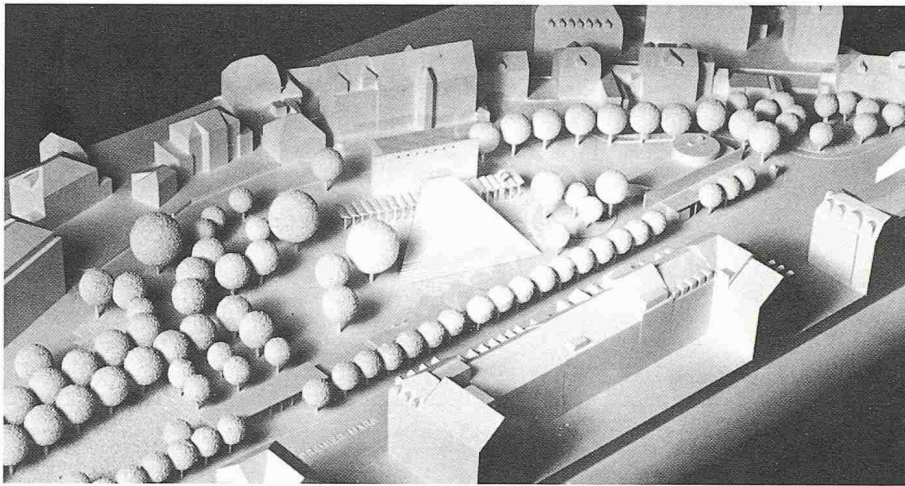


Galerie



Coupe longitudinale
Coupe transversale

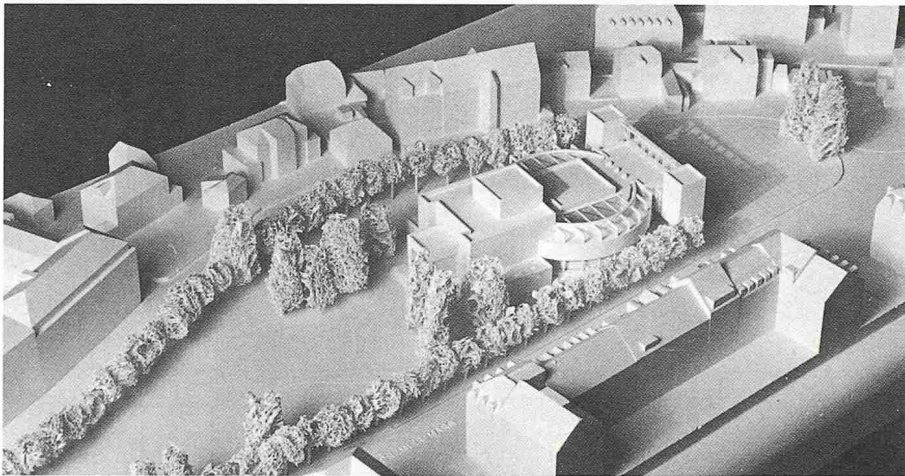




Léo Cuche, Romano Longaretti, Neuchâtel; collaborateur: **K. Neuerburg**

Extrait du rapport du jury

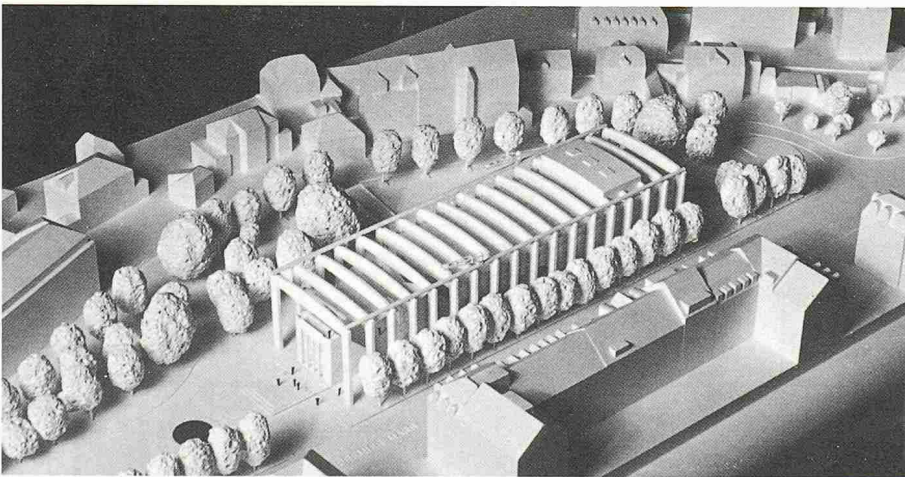
Il s'agit d'un projet enterré en grande partie, dont les volumes émergés sont réduits au minimum et donnent l'image de «l'essence théâtrale» (mur-plan incliné, esplanade). Il est regrettable que les parties enterrées n'influencent en rien le traitement du sol supérieur, au niveau du parc. Si l'entrée principale est heureusement située, le parcours du spectateur qui «descend» au théâtre est spatialement peu intéressant. Après la rigueur des formes émergées, l'espace intérieur est mal maîtrisé.



Alain Meystre, Neuchâtel; collaborateurs: **H. Zand, P.-M. Petrig**

Extrait du rapport du jury

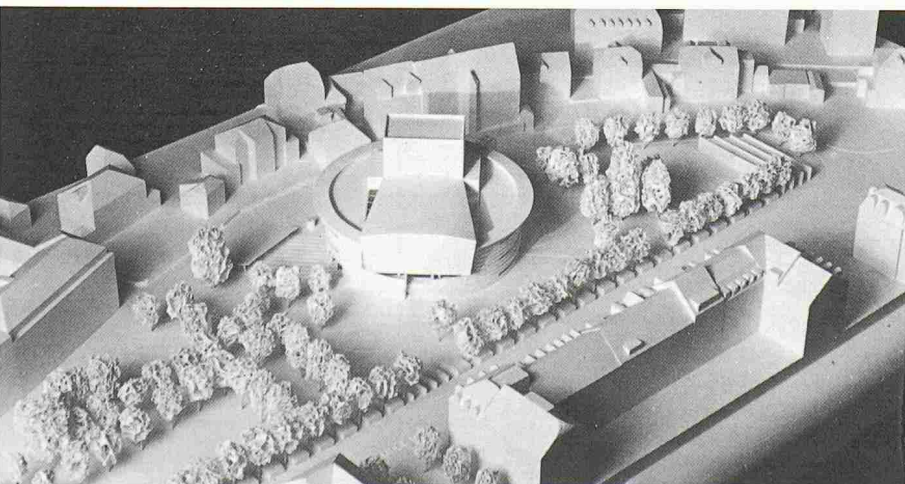
L'auteur du projet tente de former une «place de théâtre» nouvelle au croisement de l'avenue du 1er Mars et du Faubourg du Lac et d'y situer l'entrée principale du théâtre. Ce faisant, le théâtre tourne le dos à la ville et les limites de la place d'entrée sont insuffisamment définies. Cependant, l'orientation du restaurant constitue un rapport intéressant au parc. L'organisation générale des volumes est claire et bien maîtrisée. Le fonctionnement des locaux annexes à la scène pose des problèmes. Les espaces extérieurs latéraux ont un caractère résiduel. La pente de la salle est insuffisante.



R. + P. Studer, Neuchâtel; collaborateurs: **R. Hess, M. Degen, D. Gobbo, R. Oechslin, D. de Tomi, A. Robert, L. Giangreco, G. Rosenao**

Extrait du rapport du jury

L'auteur propose de transformer le Jardin anglais en un espace important minéral, dont les surfaces plantées latérales deviennent résiduelles. L'axe volontaire à travers le parc est étranger à l'esprit du lieu. La construction proposée, située face à un des bâtiments de l'avenue du 1er Mars, est composée essentiellement d'un système porteur extérieur en béton, monumental et puissant. Le caractère du bâtiment est moins celui d'un théâtre, même si le rapport scène-salle est satisfaisant; il est davantage celui d'un centre culturel ou d'exposition. L'étude technique poussée dévoile un louable souci du détail.



Ad'A architecture, Eric Ryser & Urs Kueling, St-Blaise; collaborateurs: **Ch. Arnoux, R. Chieppa, V. Frattianni, V. Voisard, G. Bertoni**

Extrait du rapport du jury

L'auteur du projet propose un bâtiment-objet de forme cylindrique, dans lequel vient s'emboîter le rectangle de la grande salle. L'axe de la grande salle, définissant l'entrée principale est difficilement compréhensible du point de vue de la symétrie et des parcours du parc. Il est regrettable que le sous-sol, dont certaines parties dépassent bizarrement l'alignement des façades, reste sans influence sur le traitement des revêtements de sol, bien que le concurrent ait traité en façade le socle de son bâtiment. Les principales fonctions du théâtre sont exprimées volumétriquement d'une manière très claire.

Fortsetzung von Seite 47

tifs définis. Dès lors les autorités de la ville ont décidé de choisir un autre emplacement qui s'y prête particulièrement bien et qui est exempt des contraintes excessives qui caractérisent la situation du bâtiment actuel.

Un concours d'architecture organisé sur le terrain de la Rotonde il y a plus de 25 ans, prévoyait la construction d'un complexe relativement important de théâtre et salles de congrès. Le projet ne fut pas réalisé pour des raisons économiques.

Le nouveau théâtre de Neuchâtel sera situé dans la partie est du Jardin anglais, dans le secteur du bâtiment de la Rotonde. Ce dernier sera démoli.

Les projets de ce concours doivent associer en un tout harmonieux les éléments suivants (dont aucun ne s'avère prépondérant par rapport aux autres):

- construction d'un bâtiment exceptionnel, véritable «monument» dans la ville
- entretien des rapports dialectiques tant avec la ville et ses autres monuments qu'avec les fronts bâtis, avec le parc, les arbres et la promenade
- prise en charge du spectateur dès son arrivée dans le périmètre du concours dans son parcours jusqu'aux lieux du spectacle
- conception d'un théâtre tout entier dirigé

vers le spectacle
- acoustique

Le théâtre sera destiné à présenter des spectacles de théâtre, de danse et d'opéras de chambre. L'atelier-studio recevra des spectacles de théâtre, montages poétiques, danse, mime.

Conclusions et recommandations du jury

Le jury se plaît à reconnaître l'effort important des concurrents et le *très haut niveau de qualité* des projets présentés. Il en remercie chaleureusement les participants, qui ont contribué à une large réflexion sur le thème «Construire dans un parc urbain».

Faut-il construire ailleurs que dans le Jardin anglais? C'est la question posée par le projet acheté. Le jury est persuadé que la proposition d'implanter un objet construit sur la Place du port est intéressante, que le comblement du «vacuum» urbain entre dans la logique des constructions du XIXe siècle. Il n'est toutefois pas convaincu que le théâtre soit l'objet idéal à cet endroit, auquel un programme institutionnel plus en rapport avec le lac et le port, plus ouvert, conviendrait davantage.

Les projets présentés le confortent en revanche dans sa certitude qu'un théâtre peut

être implanté dans le parc, bien plus qu'un théâtre peut enrichir et animer le Jardin anglais. Toutefois, dans cette optique et tant que faire se peut, l'intégrité du parc doit être préservée, le parcours complet sauvegardé. Ainsi, tout en reconnaissant les qualités du projet classé au 3e rang, qui tente de former un nouvel espace urbain en relation avec les fronts construits des alentours, le jury constate que l'objet qui s'inscrit le mieux dans le parc est un monument solitaire au caractère nettement affirmé.

Le jury souhaite que ce concours, représente une contribution à la réflexion de tous sur la construction de la ville et sur le thème du parc urbain.

Quant à l'implantation d'une salle disco, le jury constate que le projet lauréat laisse ouverte toute possibilité et recommande au maître de l'ouvrage d'étudier ce problème plus avant, en liaison avec la démolition de la Rotonde.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier la poursuite de l'étude et l'exécution du projet à l'auteur du projet classé au 1er rang. Il recommande d'autre part, que le maître de l'ouvrage poursuive sa réflexion sur une proposition d'implantation d'un objet construit sur la Place du port.

*

Nous présentons les projets primés et quatre projets du dernier tour d'élimination. B. O.

Wettbewerbe

Concours international: Forum international de Tokyo

Les autorités de la métropole de Tokyo ont décidé d'édifier sur le site de l'actuel hôtel de ville qui sera transféré en 1991, le forum international de Tokyo, vaste complexe à la mesure de la vocation de la capitale japonaise tout comme à celle de son image internationale, à l'aube du XXIe siècle. Pour réaliser ce projet, elles lancent un concours international ouvert aux architectes du monde entier. Anonyme, en une seule phase, ce concours est le premier au Japon, à avoir obtenu l'approbation de l'Union internationale des architectes.

Programme

Le forum international occupera le terrain laissé vacant par les bâtiments de l'administration locale de Tokyo. Il se situe à proximité immédiate du centre de la finance et des affaires de la ville, dans une zone riche en équipements culturels et commerciaux. Le terrain de 2,7 ha, affecté à ce nouvel édifice, est relié à un réseau intense de transports et de communications.

Le forum sera composé de 3 principaux équipements, répartis sur une surface utile d'environ 135 000 m²: un centre de conférences, un centre d'expositions et de spectacles, un centre culturel d'informations. Plus qu'un centre international des congrès, le forum sera le pôle d'échanges culturels multi-rela-

tionnels, ouvert sur toutes les activités de la vie de la métropole (expression des modes de vie populaires, commerce, urbanisme, échanges internationaux, etc...). Il sera ouvert aux citoyens de Tokyo comme aux visiteurs du monde.

Le centre de conférences comprendra plusieurs salles de nature et de taille différentes, des lieux d'exposition et les équipements y afférent. Le centre culturel d'informations, doté des équipements techniques les plus en pointe, sera un espace public dévolu aux échanges et à la créativité, composé de zones différentes traitant chacune de thèmes spécifiques: industrie, histoire, et culture.

Calendrier indicatif

- Ouverture des inscriptions: 17 janvier 1989
- Date de rendu des projets: septembre 1989
- Réunion du jury: octobre-novembre 1989

Le jury international de neuf membres sera, conformément aux recommandations UNESCO/UIA, composé d'une majorité d'architectes et d'une majorité de membres non-japonais. Une somme globale de 120 millions de Yens (environ 6 000 000 FF) sera répartie entre les auteurs du projet lauréat et des projets mentionnés. L'auteur du projet lauréat sera chargé de la réalisation et de l'exécution du Forum international de Tokyo. Toutefois, s'il n'est pas titulaire des qualifications professionnelles japonaises requises, il lui sera demandé de s'associer avec un architecte titulaire du diplôme japonais d'architecture de 1re catégorie conformé-

ment à la réglementation japonaise en vigueur.

Les langues de travail du concours sont l'anglais et le japonais. Chaque concurrent devra présenter au jury les éléments suivants:

- un plan masse à l'échelle 1/500
- les plans de chaque niveau, deux coupes et quatre élévations
- une perspective extérieure et trois perspectives intérieures à échelle libre
- une maquette du bâtiment
- des croquis de certains éléments du programme à l'échelle 1/200.

D'autre part, les concurrents devront fournir un rapport descriptif le leur projet et les diapositives de chacun des documents graphiques.

Participation

Le concours est ouvert aux architectes jouissant de leurs droits d'exercice dans leur pays. Il n'y a pas de droit d'inscription. Seuls les frais d'expédition de l'ensemble des documents seront à la charge des concurrents (soit 25 coupons postaux internationaux).

Pour s'inscrire, les concurrents doivent s'adresser directement aux organisateurs.

La date limite des inscriptions est fixée au 15 mars 1989.

Demandes d'informations et d'inscription: International design competition, Tokyo International Forum Project Office, Citizen's and cultural Affairs Bureau, Tokyo Metropolitan Government, 3-8-1 Marunouchi, Chiyoda-ku, Tokyo 100-81.